

# Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise  
Arrondissement de SENLIS  
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE  
03.44.87.17.45  
mairie.rouville@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, maire.

Date de convocation : 17 novembre 2023.

### Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Dominique GONCALVES et Stéphanie PETIT.

Messieurs Pascal BONACCORSI, Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX, Jean-Pierre DEMARET, Julien MOMMELE

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

**Absent excusé :** Pascal DOMART.

**Pouvoir** de Pascal DOMART à Pascal BONACCORSI.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre DEMARET.



### **0 : Désignation d'une ou d'une secrétaire de séance**

Monsieur DEMARET se propose et c'est après en avoir délibéré à l'unanimité qu'il est nommé secrétaire de séance.

### **1 : Approbation des procès-verbaux des dernières séances**

Le compte-rendu du 22 septembre dernier est proposé au vote. Aucune remarque n'étant formulée et après avoir délibéré le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 10 voix pour.

Le compte-rendu du 20 octobre est soumis au vote. Aucune remarque n'étant formulée et après avoir délibéré le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 10 voix pour.

## **2 : Délibération pour la reprise d'une concession du cimetière d'un particulier**

Par courrier daté du 30 octobre dernier, un ancien rouvillois, avait acheté une concession en 1985 dans le cimetière communal de ROUVILLE. Cette personne réside aujourd'hui en Bretagne et souhaite rétrocéder sa concession à la commune. Il s'agissait d'une concession perpétuelle de deux mètres superficiels achetée 900 francs à l'époque soit 137 euros 204 euros aujourd'hui.

La procédure permet au conseil municipal, s'il le souhaite, de négocier à la baisse le prix de rachat de cette concession. Le maire propose de racheter cette concession pour la somme équivalente du prix de l'époque.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le rachat de cette concession sans négociation du prix pour 137 euros 20.

## **3 : Délibération pour le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information du Demandeur avec la C.C.P.V. (P.P.G.D.I.D.).**

Le plan a été envoyé au préalable par courriel aux conseillers municipaux.

Les grandes lignes du document sont reprises et présentées et le P.P.G.D.I.D. est soumis aux voix.

Après en avoir délibéré, à 8 voix contre et 2 abstentions le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information du Demandeur est refusé.

## **4 : Bilan financier du lotissement du Tour de Ville**

Monsieur DEMARET dresse un bilan financier du premier lotissement.

Il expose la situation financière positive au 15 novembre 2023 (résultat de 334 776 euros) ainsi qu'une situation financière projetée où les taxes de raccordement et locale d'équipement, estimées à 40 000 euros, s'ajoutent aux 334 776 euros. Ces dernières seront perçues à l'horizon 2024-2025.

Les bilans sont en annexe 1 du présent procès-verbal.

## **5 : Situation sur les travaux dans le village**

### **A l'église :**

Lors de la dernière séance de conseil municipal, il avait été indiqué qu'une demande de subvention avait été déposée, auprès du conseil départemental de l'Oise pour la remise en état de la joug de l'église saint Fuscien. Lors de la commission permanente du 16 octobre, le conseil départemental a décidé d'octroyer une aide de 3180 euros sur un total de 5300 euros H.T.

Pour le coq-girouette, un devis actualisé a été réalisé d'un montant de 993,50 euros T.T.C. Même si les conseillers municipaux avaient déjà donné leur accord au maire lors de la réunion de septembre, le présent devis est soumis aux voix. Après en avoir délibéré il est approuvé à l'unanimité des membres.

Pour l'enfouissement des réseaux secs, tranches 2 et 3, depuis l'obtention des subventions DETR les tableaux suivants ont été mis à jour :

**Tranche 2 :**

Coût prévisionnel des travaux pour demande de subvention : 162 407.42 € H.T	
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS 2EME TRANCHE	
COUT TOTAL DES TRAVAUX € H.T.	DEFINITIF
TOTAL DES TRAVAUX CONFONDUS	134 943.43 €
TOTAL TRAVAUX BASSE TENSION A CHARGE SEZEO	63 817.58 €
ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM	71 125.85 €
<b>SUBVENTIONS OBTENUES en euros HT (hors basse tension)</b>	
DETR 40 %	27 889.16 €
CD 38 % via SEZEO	27 020.00 €
Participation orange via SEZEO	2 489.40 €
CR 30 %	sub. abandonnée
TOTAL SUBVENTIONS OBTENUES	57 398.56 €

FACTURE EUROS TTC	
FACTURE DU 04/08/2022	26 124.00 €
FACTURE DU 10/03/2023	29 717.61 €
TOTAL	55 841.61 €

RESTE A CHARGE COMMUNE € H.T.	13 727.29 €
RESTE A CHARGE COMMUNE € T.T.C.	16 472.75 €
LE SEZEO PREND A SA CHARGE 100% DU PRIX DES TRAVAUX DE LA BASSE TENSION	

**Tranche 3 :**

Coût prévisionnel des travaux pour demande de subvention : 166 925 € H.T	
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS 3EME TRANCHE	
COUT TOTAL DES TRAVAUX € H.T.	DEFINITIF
TOTAL DES TRAVAUX CONFONDUS	101 398.86 €
TOTAL TRAVAUX BASSE TENSION A CHARGE SEZEO	47 301.97 €
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM	54 096.90 €

SUBVENTIONS OBTENUES en euros HT (hors basse tension)	
DETR 40 %	19 115.68 €
CD 38 % via SEZEO	22 170.00 €
Participation orange via SEZEO	2 489.40 €
TOTAL SUBVENTIONS OBTENUES	43 775.08 €

<b>FACTURE EUROS TTC</b>	
FACTURE DU 04/08/2022	23 361.00 €
FACTURE DU 10/03/2023	16 895.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 256.87 €</b>

<b>RESTE A CHARGE COMMUNE € H.T.</b>	<b>10 321.82 €</b>
RESTE A CHARGE COMMUNE € T.T.C.	12 386.18 €

**Les travaux de la 4<sup>ème</sup> tranche d'enfouissement des réseaux secs** ont débutés et se poursuivront en 2024.

3 maisons sont en cours de construction dans le **lotissement du Tour de Ville**, une quatrième va commencer prochainement et pour la dernière ce sera en 2024.

Pour le lotissement du **Tour de l'église** un devis Greuzat d'un montant de 10 426,50 euros H.T. a été validé. Il concerne la réalisation d'un relevé topographique, d'un bornage contradictoire du périmètre, de plans de vente, les frais de publicité foncière, d'implantation et de bornage des lots.

Monsieur le maire remercie vivement les personnes qui ont aidés à déblayer le jardin et l'intérieur de **la maison du legs**. Les documents administratifs suivent leurs cours entre les notaires des 2 parties. Un premier agent immobilier de chez Century 21 est venu estimer le bien mardi 21 novembre et fournira une estimation très prochainement.

Au niveau du **cimetière communal**, des affichettes ont été mises en place sur les concessions susceptibles d'être reprises. Le secrétariat et Monsieur DEMARET se sont renseignés sur les procédures en fonction des types de concession et des durées.

#### **6 : Point sur les fêtes et cérémonies à venir**

La cérémonie du 11 novembre s'est bien déroulée sous un temps clément. Les citoyens et conseillers municipaux présents sont remerciés, par le maire de leur venue.

Les lutins du père Noël ont installé la fameuse boîte aux lettres pour écrire au pôle Nord.

La prochaine festivité concerne la venue du père Noël, auprès des plus petits, le samedi 16 décembre à 15h30 en la maison communale.

Le lendemain matin, le maire aidé de deux conseillers municipaux rendront visite aux aînés pour offrir les traditionnels colis de Noël. Dans l'après-midi du 17 décembre un concert musical de Noël se tiendra à 14h30 à l'église saint Fuscien.

Monsieur le maire remercie ses conseillers municipaux qui œuvrent pour ce moment particulier de l'année.

#### **7 : Questions et informations diverses**

Un bilan comptable 2022/23 de l'association Apeldor est présenté. De nombreuses actions ont été réalisées et les bénévoles en sont félicités. Il aurait été toutefois plus judicieux de connaître le montant du relevé bancaire en début et en fin de période. Un marché de Noël aura lieu le jeudi 21 décembre de 18 à 19h30 à la salle de DUVY.

Les dates des prochaines réunions de conseil municipal -Année 2024 - sont définies :

-Le 26 janvier 2024 ;

-Le 22 mars 2024 ;

-Le 7 juin 2024 ;

-Le 20 septembre 2024 ;

-Le 22 novembre 2024.

Les élections européennes se devraient se dérouler le 9 juin 2024.

Monsieur le maire remercie madame PETIT et monsieur DOMART pour la rédaction et l'édition du journal rouvillois année 2024.

Pour la maison communale :

Une demande de devis est en cours pour la remise en état du tableau électrique.

Profitant d'une promotion attractive, des tables et des bancs ont été achetés. Le prix des chaises restant trop élevé, elles seront achetées lorsqu'une meilleure offre se présentera.

Monsieur DEMARET rapporte que le syndicat des chemins des Meuniers a signé un devis et un arasement des côtés du chemin sera effectué.

Madame BONNOT souhaite qu'une réunion de la commission des fêtes ait lieu prochainement afin de définir les orientations 2024.

Elle rappelle qu'il faut retravailler sur le merlon au niveau de la première maison du lotissement.

Les réseaux enfouis se font sur la propriété communale.

Madame GONCALVES indique avoir assisté au débat sur la biodiversité qui a eu lieu au cinéma Les Toiles à Crépy-En-Valois. « La trame noire » qui consiste à recréer des corridors écologiques terrestres en préservant les habitats naturels appliqué à la vie nocturne a été largement évoquée. Monsieur le maire indique que l'intensité des nouveaux lampadaires a été revue à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

La prochaine réunion est donc fixée au 26 janvier 2024.

Le secrétaire de séance,  
J-P DEMARET,

Le maire,  
J-P HAUDRECHY,